



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS

### TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Lisbonne, Portugal, 27-30 avril 2010

## IMPLICATIONS DES RÉSULTATS DE COPENHAGUE POUR LE SECTEUR FORESTIER

### Résumé

Le présent document a pour objet d'informer la Commission européenne des forêts des résultats de la quinzième Conférence des Parties (CdP15) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue à Copenhague du 8 au 19 décembre 2009. Il met l'accent sur les questions intéressant le secteur forestier.

### 1. INTRODUCTION

1. La Conférence de Copenhague sur les changements climatiques incluait des réunions des quatre organes permanents de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dont l'organe suprême, la Conférence des Parties, qui tenait sa quinzième session (CdP15) et les deux organes *ad hoc* : le Groupe de travail *ad hoc* sur l'action concertée à long terme (AWG-LCA en anglais) au titre de la Convention, et le Groupe de travail *ad hoc* sur les engagements futurs pour les Parties à l'Annexe 1 (AWG-KP en anglais) au titre du Protocole de Kyoto.

2. La CdP15 de la CCNUCC revêtait une importance particulière car elle devait marquer l'aboutissement de deux années de négociations menées au sein de l'AWG-LCA, conformément au Plan d'action de Bali, sur les engagements futurs au titre de la Convention et de quatre années de négociations au sein de l'AWG-KP sur les arrangements appelés à prendre le relais du Protocole de Kyoto, qui expire en 2012.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

## 2. RÉSULTATS D'ENSEMBLE DE LA CONFÉRENCE DE COPENHAGUE

3. Au commencement de la CdP 15, les projets de textes de négociation préparés par les deux groupes de travail spéciaux comportaient un tel nombre de questions non résolues que les chances de voir aboutir les négociations à Copenhague paraissaient minces, mais la présence de 115 chefs d'État les derniers jours a ranimé l'espoir d'un résultat fort. Les résultats de Copenhague ont déçu les attentes suscitées.
4. Malgré des avancées considérables sur les textes négociés, les groupes de travail spéciaux n'ont pas réussi à conclure leurs travaux, et leur mandat a été prolongé. L'Accord de Copenhague a été élaboré à titre provisoire mais la Conférence des Parties s'est contentée d'en "prendre note". Toutefois, à la fin mars 2010, 114 Parties (dont tous les membres de la Commission européenne des forêts à trois exceptions près) avaient notifié au Secrétariat de la CCNUCC leur volonté de s'associer à l'Accord de Copenhague et communiqué leurs engagements de réduction des émissions d'ici 2020 (Parties à l'Annexe 1) ou leurs mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (non Parties à l'Annexe 1).<sup>1</sup> Fin mars, l'Accord de Copenhague était jugé opérationnel.
5. Parmi les principaux éléments de l'Accord de Copenhague figurent la reconnaissance de la nécessité de contenir le réchauffement climatique à l'échelle mondiale en dessous de 2°, l'engagement des pays développés de mobiliser ensemble 30 milliards d'USD pour la période 2010-2012 et 100 milliards d'USD d'ici 2020 pour aider les pays en développement à mettre en place des mesures d'adaptation et d'atténuation, et la décision d'établir un "Fonds vert de Copenhague pour le climat" ainsi qu'un Mécanisme d'appui technologique. Bien que l'Accord de Copenhague fournisse des orientations politiques importantes, il faut espérer que les groupes de travail spéciaux pourront conclure leurs travaux et que la prochaine Conférence des Parties, prévue au Mexique en novembre/décembre 2010, sera en mesure d'adopter un cadre global d'action face aux changements climatiques, notamment des mesures et actions d'atténuation, une enveloppe sur l'adaptation, un cadre de renforcement des capacités, un nouveau mécanisme d'appui technologique, des arrangements financiers ainsi qu'un mécanisme d'incitation pour les mesures d'atténuation axées sur les forêts.

## 3. NÉGOCIATIONS CCNUCC SUR LES QUESTIONS LIÉES AUX FORÊTS

6. Les forêts ont bénéficié d'une très forte visibilité pendant la Conférence de Copenhague. Le secteur forestier est le seul secteur explicitement visé par l'Accord de Copenhague. L'Accord reconnaît le caractère crucial de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et le rôle essentiel des forêts en tant que puits de carbone à développer. Il préconise la mise en place immédiate d'un mécanisme visant à mobiliser des ressources financières auprès des pays développés pour appuyer les activités liées à la réduction des émissions dues à la déforestation dans les pays en développement (mécanisme REDD-plus).
7. La Conférence des Parties a adopté une décision visant les orientations méthodologiques à mettre en oeuvre pour toutes les activités de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation et de la gestion durable des forêts ainsi que de la valorisation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (mécanisme REDD-plus). Le futur mécanisme REDD-plus, du fait de sa portée très large, couvre toutes les activités liées à la forêt et permet de penser qu'à l'avenir, toutes les activités forestières contribuant à l'atténuation du changement climatique dans les pays en développement pourront bénéficier d'incitations positives. La décision invite les Parties à identifier les principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts ainsi que les mesures à mettre en oeuvre dans le cadre de REDD-plus, à s'appuyer sur les plus récentes informations et orientations du GIEC en matière de comptabilité carbone, à mettre en place des réseaux nationaux de surveillance des forêts et à

---

1. Voir le rapport de la CdP 15, y compris l'Accord de Copenhague, à l'adresse suivante:  
<http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/11a01.pdf>

impliquer les communautés locales et les populations autochtones dans le suivi et l'établissement des rapports. Elle appelle également à renforcer le développement des capacités et la coordination des actions de soutien.

8. Des progrès encourageants ont été réalisés dans les délibérations sur REDD-plus au sein de l'AWG-LCA. Ce groupe de travail traite actuellement des "approches politiques et incitations positives", qui concernent principalement l'architecture d'un mécanisme REDD-plus sous les auspices de la CCNUCC et les conditions que devront remplir les pays pour bénéficier des incitations liées à cet instrument. Le projet de texte actuel met en évidence un accord sur les principes, les sauvegardes et la portée de cet instrument. Il appelle aussi à une mise en oeuvre progressive de REDD-plus, par phase, en commençant par l'appui à des activités pilotes et de "préparation à REDD", financées à travers des fonds multilatéraux et autres, pour s'orienter vers une application généralisée du système. Des questions clés sont encore en suspens, parmi lesquelles les approches nationales par opposition aux approches sous-nationales, en d'autres termes la question de savoir si des incitations seraient fournies aux pays en développement uniquement si leurs stocks de carbone à l'échelle nationale restent stables ou augmentent, ou si les bénéfices résultant de mesures d'atténuation mises en oeuvre à l'échelle sous-nationale (au niveau de projets) pourraient recevoir des incitations; la relation entre les activités REDD-plus et les mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (MAAN); et les modalités de financement (fonds ou mécanismes du marché, ou les deux).

9. Une avancée importante pour REDD-plus, enregistrée au moment de la conférence de Copenhague, est l'engagement collectif pris par six pays (Australie, France, Japon, Norvège, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique) de consacrer 3,5 milliards d'USD "à titre de financement public initial pour ralentir, stopper et finalement inverser la tendance à la déforestation dans les pays en développement".

10. Les négociations de l'AWG-KP sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et forêts (UTCATF) dans les pays industrialisés (Annexe 1) portaient sur les règles de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre et de leur élimination. Les principales questions en suspens concernent la comptabilisation des activités liées à la gestion des forêts et du carbone dans les produits ligneux. L'AWG-KP a également examiné la proposition visant à élargir le champ des activités éligibles au titre du Mécanisme de développement propre (MDP). Le projet de texte élaboré invite l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (SBSTA en anglais) à étudier de nouvelles pistes pour une comptabilisation plus globale des émissions de gaz à effet de serre et de leur séquestration consécutive à des activités UTCATF.

11. Sur le thème de l'adaptation, le projet de texte préparé par l'AWG-LCA appelle à l'adoption d'un cadre ou programme d'adaptation dit de Copenhague, dans lequel viendraient s'inscrire les actions engagées par les pays. Certains aspects restent à préciser toutefois, notamment les structures institutionnelles (anciennes ou nouvelles) et l'établissement d'un mécanisme d'assurance pour les pertes liées à des changements climatiques. L'accord semble acquis sur la nécessité de renforcer la coopération régionale en matière d'adaptation, et le projet de texte de l'AWG-LCA invite à la création de "centres" ou "plateformes" régionales d'adaptation.

#### **4. QUESTIONS INTÉRESSANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS**

12. La visibilité politique des forêts n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui. Le secteur forestier peut mettre à profit cette visibilité pour s'assurer d'un soutien politique et financier à ses activités.

13. En matière d'adaptation et d'atténuation, d'importantes avancées sont possibles dans de nombreux pays en tirant pleinement parti des politiques, stratégies et législations sur les forêts et des meilleures pratiques de gestion. L'incorporation du changement climatique dans les programmes forestiers nationaux existants demandera sans doute des ajustements au niveau des politiques et sur le terrain, ainsi que des investissements additionnels.

14. Les forêts sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans l'atténuation du changement climatique. Ce sera le cas dans de nombreux pays membres de la Commission européenne des forêts (CEF) si les changements proposés aux règles actuelles de comptabilisation du carbone forestier, qui sont en cours de négociation à l'AWG-KP, sont adoptés par la CCNUCC. Ce sera aussi le cas pour les pays en développement si un mécanisme REDD-plus voit le jour.

15. Tous les pays, y compris les membres de la CEF, sont confrontés à des défis concernant leur vulnérabilité et les impacts du changement climatique sur leurs forêts et ressources arboricoles ainsi que sur les populations qui vivent de la forêt. La CCNUCC appelle à une action immédiate. Les besoins des pays membres de la CEF incluront très vraisemblablement un effort additionnel de recherche, la planification sectorielle, le suivi des impacts du changement climatique sur les forêts et des mesures d'adaptation et de développement des capacités. Le texte actuel de l'AWG-LCA préconise l'établissement de "centres ou plateformes régionales" pour soutenir l'adaptation au changement climatique.

16. Les pays développés reconnaissent la nécessité de fournir aux pays en développement un appui financier et technique ainsi que dans le domaine du développement des capacités pour tout ce qui touche aux forêts et aux mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation. Ce soutien se manifeste essentiellement à travers les programmes pilotes et autres activités relevant du mécanisme REDD-plus. Il faudra renforcer ou développer des mécanismes permettant de canaliser effectivement des financements accrus au profit des pays en développement. Une question en discussion à l'AWG-LCA concerne l'obligation pour les pays de rendre compte et de faire vérifier leur appui technique, financier et dans le domaine du développement des capacités aux pays en développement.

17. Les changements envisagés pour la comptabilisation des activités liées à l'utilisation des terres et au changement d'affectation des terres et forêts (UTCATF) et les règles de compensation pourraient contribuer à améliorer la gestion des forêts et intensifier les mesures d'atténuation axées sur la forêt dans les pays développés tout en créant les conditions pour une gestion durable des forêts et en offrant une protection contre d'éventuelles répercussions sociales et environnementales.

18. Comme pour le mécanisme REDD-plus, qui a suscité l'intérêt de nombreux groupes pour aboutir à un environnement de plus en plus complexe en termes de parties prenantes, divers groupes d'intérêt manifestent leur préoccupation face au risque d'augmentation des paiements compensatoires liés aux activités UTCATF. Il est absolument nécessaire de faciliter les consultations entre toutes les parties prenantes à l'échelle nationale et internationale.

## 5. QUESTIONS

19. Les membres de la Commission européenne des forêts sont invités à examiner et traiter les questions suivantes durant la session:

- Que signifient les résultats de Copenhague pour leurs pays respectifs et la région de la CEF?
- Quels sont les besoins et les attentes en ce qui concerne les dispositions touchant aux forêts à inclure dans un futur accord sur les changements climatiques, en particulier concernant les activités UTCAF, gestion des forêts et exploitation des produits ligneux incluses?
- Quelles sont les implications et les contraintes des accords actuels sur les changements climatiques et les marchés volontaires, mais aussi les opportunités?
- Quel est le degré actuel de synergie entre le secteur forestier et les autres communautés concernées par les changements climatiques, et quelles sont les possibilités de renforcer la coopération entre la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE) et la FAO, à travers l'échange d'information et le renforcement des capacités?